

Date de dépôt: 14 octobre 2005

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition concernant la modification du
programme scolaire primaire et secondaire qui est
discriminatoire envers les femmes**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 août 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la
pétition 1460 qui a la teneur suivante :

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

*Ne trouvez-vous pas scandaleux d'ignorer l'existence des femmes qui ont
contribué à l'histoire de l'humanité ?*

*Ne croyez-vous pas que pour établir une égalité totale entre hommes et
femmes (pas uniquement au niveau constitutionnel), il faudrait commencer
par parler, à l'école, des femmes qui ont laissé leur empreinte ?*

*Les soussignées et soussignés demandent à M. Charles Beer, chef du
Département de l'instruction publique, de revoir, dans cette perspective, le
matériel scolaire et le contenu des programmes.*

*N.B. : 1020 signatures
M^{lle} Garance Mugny
8, rue Henri-Frédéric-Amiel
1203 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En matière d'égalité entre femmes et hommes, l'école ne peut se satisfaire du constat qui établit qu'en dépit des progrès législatifs enregistrés, les changements tardent à se matérialiser dans les faits. Au contraire, comme le confirme la loi sur l'instruction publique (LIP), l'école peut et doit être le moteur d'une évolution des représentations mentales et, partant, permettre une évolution des réalités dans le sens de ce qu'affirme l'article 8, alinéa 1, de la Constitution fédérale. Depuis de nombreuses années, le Département de l'instruction publique (DIP) s'engage dans un travail essentiel visant à atténuer et – à terme – abolir les discriminations existant entre filles et garçons dans le cadre scolaire genevois.

Au-delà de la réponse qui lui est due, la pétition 1460 concernant *la modification du programme scolaire primaire et secondaire qui est discriminatoire envers les femmes*, initiée par des collégiennes dont l'esprit citoyen doit être ici salué, donne l'occasion de présenter ce qui est entrepris dans ce domaine au sein du DIP.

Cette pétition permet aussi de mettre en évidence que, dans ce domaine, le DIP souhaite mener une politique plus volontariste et qu'il inscrit cette intention dans ses 13 priorités pour l'instruction publique genevoise.

Pour soutenir la mise en œuvre à Genève de l'article 8 de la Constitution fédérale et de la loi cantonale d'application (1998) de la loi fédérale sur l'égalité (1996), le DIP travaille en étroite collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (SPPE), tant dans le domaine de la promotion que dans celui des changements structurels.

L'engagement du DIP, de longue date et plus récent, doit être souligné dans divers domaines et par quelques exemples représentatifs pour montrer que cette problématique n'est pas absente de l'école.

1. Le matériel pédagogique, les publications d'information et les plans d'études

Le SPPE sera dorénavant associé à l'élaboration des manuels ou documents scolaires afin d'éviter la reproduction de stéréotypes via des textes, exemples ou illustrations. Cette question n'est pas anecdotique. Le choix de textes et d'images qui ne conforte pas les rôles sexués traditionnels est crucial pour permettre aux jeunes d'imaginer leur avenir en toute liberté, au-delà des préjugés existants. On observe l'importance de travailler sur l'imaginaire pour leur permettre de s'orienter « toutes directions ». En outre,

deux nouveaux outils pédagogiques devraient permettre aux enseignant-e-s d'intervenir de manière plus accentuée sur l'égalité: *L'école de l'égalité*, document à l'usage des enseignant-e-s de Suisse romande réalisé sous l'égide de la linguiste Sylvie Durrer, ainsi qu'un guide méthodologique genevois intitulé *Si les femmes nous étaient contées*, rédigé par Huguette Junod, professeure de français (collège et école de commerce Emilie-Gourd, Ressources et développement).

2. La publication et la diffusion d'ouvrages de référence

Le département s'assure de la diffusion dans les établissements scolaires d'ouvrages soutenant l'action pédagogique dans ce domaine.

Ainsi *Sexisme et racisme : encore un effort à faire* (1992) a notamment servi de référence lors de la réécriture des plans d'études du CO.

Faites entrer les témoins (2000), cassette VHS et dossier pédagogique présentant la loi fédérale sur l'égalité, proposé par le SPPE, largement diffusé dans les écoles secondaires genevoises, sert de document de référence pédagogique lorsque cette problématique est abordée.

Pionnières et créatrices en Suisse romande XIX^e et XX^e siècles (2004), recueil de biographies de 56 femmes qui se sont illustrées dans divers domaines, publié par le SPPE, a été diffusé dans les écoles à la rentrée 2004.

3. Les activités pédagogiques spécifiques

Dans le domaine des activités pédagogiques, et par le truchement d'une meilleure information, le département veille à privilégier, la promotion d'actions de sensibilisation et de formation du corps enseignant :

- L'offre d'options complémentaires ou de branches complémentaires existe dans la plupart des filières de formation. Il s'agit d'un espace privilégié qui peut entre autres permettre de traiter de cette question. Le choix des sujets proposés est du ressort du corps enseignant, mais aussi des élèves qui s'inscrivent à l'une ou l'autre des options proposées. Si la généralisation d'une option complémentaire de droit ou d'histoire « Egalité » n'existe pas actuellement, il n'en demeure pas moins que dans nombre de domaines d'études, il est possible d'apporter un éclairage particulier sur la question de l'égalité entre hommes et femmes. Différents groupes de discipline ont d'ores et déjà annoncé l'organisation d'options complémentaires dans ce domaine pour la prochaine volée d'élèves concernés.

- Les travaux de fin d'études qui existent dans toutes les filières permettent aux élèves qui le souhaitent de travailler sur cette thématique.
- La possibilité d'organiser dans les établissements des activités hors cadre favorise un travail de sensibilisation sur le terrain.
- Le SPPE intervient à la demande dans les écoles, les classes, auprès des maîtresses, maîtres ou élèves qui le souhaitent.

4. L'orientation et le rééquilibrage du rapport filles/garçons dans certaines formations et dans les métiers de l'enseignement

Dans ce domaine, les efforts d'information consentis ont déjà visé le rééquilibrage du rapport filles/garçons dans certaines formations. Pour les formations scientifiques et techniques, peuvent être mentionnés à titre d'exemple :

- La campagne *TEKNA* qui, s'adressant aux jeunes filles du CO et du 10^e degré du PO (depuis 2003), vise la promotion des métiers techniques à l'intention des filles.
- Le projet *WINS 2004 (Women In Science and Technology)* qui propose un stage aux jeunes filles en dernière année de scolarité obligatoire, ainsi qu'aux jeunes collégiennes sur le point d'obtenir leur maturité gymnasiale.
- La mise sur pied de la *Journée des Filles* dont le but est de permettre aux jeunes filles d'accompagner leur parent ou un-e membre de leur entourage sur leur lieu de travail pour élargir la palette de leurs choix professionnels. A cet effet, la collaboration du DIP et du SPPE s'est montrée exemplaire et très profitable. La journée est ouverte aux filles de 5P et cette question est intégrée à l'enseignement d'ISP en 9^e.

Force est de constater qu'en dépit des actions déployées, un déséquilibre important persiste dans certaines formations, voire certaines filières et que les efforts doivent se poursuivre dans ce domaine.

Il convient également de veiller à une représentation équitable des hommes et des femmes dans les métiers de l'enseignement, et cela de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, la tâche est complexe car les déséquilibres sont parfois spectaculaires. Cependant, des actions sont d'ores et déjà entreprises et elles doivent être encouragées. A l'université par exemple, où un fort déséquilibre demeure dans le corps enseignant, une délégation aux questions féminines a été constituée et un plan d'action proposé pour renforcer la relève féminine.

Le rectorat de l'université, avec l'appui du Département de l'instruction publique, constate que la proportion de professeures femmes nommées à l'université (13 %) reste trop basse, même si elle est la plus élevée au niveau suisse.

Malgré les efforts fournis, l'article 26A de la loi sur l'université (règle de préférence et objectifs quantifiés) devant favoriser les nominations des personnes du sexe sous-représenté, se révèle insuffisant. Devant ces constats, le rectorat de l'université a élaboré, avec sa délégation aux questions féminines, six propositions novatrices pour soutenir la relève féminine à l'Université de Genève, lesquelles seront présentées lors de la conférence de presse de l'université le 18 octobre 2005.

5. La formation des enseignant-e-s

A l'Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES), un module de formation initiale obligatoire à l'intention de l'ensemble des enseignant-e-s en formation, portera, dans un futur proche, sur la question de l'égalité et assurera ainsi une véritable sensibilisation à cette problématique dans la pratique enseignante. Il conviendrait qu'un enseignement du même type soit proposé dans le cadre de la FAPSE/LME et de la formation initiale des maîtresses et maîtres de l'enseignement primaire.

Pour ce qui est de la formation continue, celle-ci ne revêt pas un caractère obligatoire, l'impact des modules proposés dépend de leur attractivité et du travail de sensibilisation réalisé au préalable, dans les écoles et/ou dans le cadre de la formation initiale.

Le programme de formation continue des enseignant-e-s du secondaire prévoit toutefois année après année des séminaires portant sur cette thématique dans l'une ou l'autre des disciplines d'enseignement. Ainsi, en 2004-2005, figuraient au programme des sujets tels que « Écriture épïcène », « Les figures féminines de la Bible », « Les années soixante, Mai 68 et les féminismes », « Les figures de la femme écrivain ».

6. Des actions de recherche

Il est envisagé de lancer une recherche menée par un pôle local reconnu (université, service de la recherche en éducation) portant sur les raisons qui expliqueraient l'orientation des filles dans des filières restreintes et dites *féminines* : l'une des orientations les plus stéréotypées du monde.

Dans l'enseignement postobligatoire est à l'étude un projet visant à dresser l'inventaire des pratiques enseignantes en relation avec les femmes et/ou l'égalité.

7. Des démarches spécifiques

Bassin de mobilisation des pétitionnaires, l'enseignement secondaire postobligatoire (PO) a entrepris en 2004-2005 une démarche intéressante visant à impliquer largement les élèves dans les actions entreprises. A la rentrée 2004, la Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (DGPO) a mis sur pied un groupe de travail inter-établissements et interdisciplinaire pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. En relation avec le SPPE, ce groupe de travail, qui réunit des représentant-e-s délégué-e-s par les écoles des trois filières de l'enseignement postobligatoire ainsi que l'IFMES, organise, encourage et soutient des activités de sensibilisation relatives à cette problématique. Ces activités qui associent étroitement les élèves ont pris la forme de projets d'écoles qui se sont déroulés dans huit établissements dans le cadre de la *Journée internationale des femmes* du 8 mars 2005. Parallèlement, une manifestation centrale s'est tenue au théâtre de la Comédie de Genève le 8 mars 2005.

Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail s'est aussi engagé dans la création d'une œuvre de théâtre interactif originale en co-production avec la compagnie du Caméléon et en collaboration avec le SPPE. Intitulée *L'égalité c'est mon genre !*, cette coproduction aborde le thème de l'égalité en suivant des jumeaux (un frère et une sœur) dans leurs diverses activités, notamment scolaires. La première a eu lieu le 8 mars 2005, à la Comédie, devant des élèves de diverses filières d'enseignement du PO. Cette production est proposée en 2005-2006 aux écoles du secondaire (CO et PO). Elle permettra à certaines directions d'écoles de poursuivre avec les enseignant-e-s intéressé-e-s le travail entamé autour du 8 mars et à d'autres établissements d'amorcer la réflexion dans ce domaine.

Le groupe de travail égalité du PO aborde également des questions liées aux contenus d'enseignement des différentes disciplines de manière à inscrire plus explicitement la problématique dans les programmes des branches qui l'abordent d'ores et déjà.

Au regard de ce qui précède, le département peut affirmer qu'il souhaite poursuivre son action sur les deux axes concomitants qui ressortent de ce rapport :

- Des actions de sensibilisation et d'information à court terme, menées notamment au niveau des écoles.
- Une réflexion à plus long terme, amenant une évolution graduelle et durable des représentations et des contenus destinés aux élèves et aux enseignant-e-s (plans d'études, programmes, cours spécifiques, modules de formation initiale pour maîtres et maîtresses, etc.).

Mener une politique volontariste fondée sur la sensibilisation et l'encouragement plutôt que sur la contrainte ; prendre quand cela est nécessaire des décisions aux effets durables permettant de réduire et, à terme, d'effacer les inégalités entre femmes et homme dans le cadre scolaire ; voilà le défi nécessaire, raisonnable et ambitieux auquel s'attèlent les collaboratrices et collaborateurs du Département de l'instruction publique.

Cette pétition aura permis de mettre en évidence ce qui a été accompli, ce qui est entrepris actuellement et ce qu'il reste à faire dans ce domaine prioritaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf